

l'homme de péché longtemps peut-être fortifié en eux sous votre conduite et dépouiller avec d'inexprimables douleurs les langes impurs de leur enfance et de toute leur jeunesse, pour se revêtir de l'homme nouveau, et recevoir la robe d'innocence, tant de fois souillée et perdue dans les collèges. Maintenant est-ce donc un mal de notre part, est-ce donc un mal pour la société que le clergé désire épargner aux âmes ce besoin d'une conversion toujours si pénible quand elle s'opère, et qui trop souvent, hélas ! ne s'opère pas ? Est-ce un crime de vouloir prévenir d'irréparables regrets en maintenant la jeunesse dans la simplicité de la foi et la pureté de sa vertu première ? Or, nous déclarons à la face du ciel et de la terre, que c'est là toute notre ambition ; et quand nous affirmons qu'avec le monopole, tel que le projet de loi le propose, il nous est impossible d'obtenir ce résultat désirable, qu'il en sortira des effets tout opposés, nous le demandons, pourquoi s'obstine-t-on à ne pas nous croire ! Où trouvera-t-on des témoins plus compétents que nous pour en parler, et qu'elle est cette fascination qui fait que l'on marche au précipice, lors même qu'on en est hautement averti par ceux qui l'on vu ?

Résumons donc. Si par ces mots fantastiques de domination du clergé on entend le retour à des croyances plus vraies et à des mœurs plus pures, évidemment c'est un bienfait, et nous avouons que c'est l'objet de nos vœux, de nos demandes et de nos efforts ; si au contraire, on veut entendre par là quelque suprématie sociale, où pourrait parvenir le parti prêtre, évidemment c'est une chimère, non-seulement que nous ne désirons pas, mais que nous ne pourrions pas même espérer sans être frappés de vertige, puisqu'il suffit de mettre cette idée en face de nos institutions actuelles, pour qu'elle s'évanouisse aussitôt comme une ombre. Il faudrait en France d'incalculables bouleversements, et encore de longs siècles, pour que le prêtre y reconquît d'autre autorité que son influence morale, et au fond il n'a besoin que de celle-là, et elle est d'autant plus forte entre ses mains qu'il la possède seul.

Mais nous avons un dernier point à traiter, qui tient par forme de contraste à celui que nous achevons ; car, s'il est évident, comme les termes eux-mêmes le font sentir, que la liberté est précisément l'opposé de la servitude, il est évident aussi que la servitude est le produit inséparable du monopole. Nous l'avons déjà fait voir ailleurs avant l'apparition du projet ministériel (2e. Examen, 4e. question, janvier 1844). Cette triste vérité reçoit un nouveau jour de ce même projet tel que la commission le propose. En effet, si jamais il devait arriver à l'état d'une loi en exécution, il en résulterait d'abord nécessairement l'asservissement et bientôt après la ruine de tous les établissements privés. Pour le prouver, monsieur le duc, il me suffira de vous citer vous-même : « A mesure que les établissements publics deviendront plus nombreux et plus florissans, qu'ils étendront le champ de leurs conquêtes, on verra les établissements privés, qui n'ont pas les mêmes ressources et qui ne peuvent en aucun cas enseigner à perte, s'étendre et disparaître peu à peu. C'est ce qui est arrivé en Prusse en 1839 ; dix-huit ans après la promulgation de la loi qui a réorganisé sur des bases larges et puissantes l'enseignement public, il ne se rencontrait plus dans tout le royaume une seule institution privée qui fut demeurée debout. Nous n'en sommes point encore là en France... ». Non, monsieur le rapporteur, nous n'en sommes point encore là, mais nous y arriverions promptement par la voie fatale qui est ouverte. Soyez bien sûr qu'avec un tel système, avant dix-huit ans, on verrait les établissements privés s'éteindre et disparaître peu à peu, surtout ceux de plein exercice, les plus essentiels, de tous. Il en serait ainsi pour bien des raisons que d'autres développeront sans doute ; en voici une qui seule est une démonstration. C'est qu'il leur sera impossible de payer et même très-souvent impossible d'avoir constamment, n'importe à quel prix, le nombre de maîtres gradués exigé par le projet ; or, comme l'absence d'un seul de ces maîtres, ou la présence d'un maître non gradué suffit pour placer à l'instant une telle institution sous le coup de l'Université qui serait sa souveraine et sa rivale, il est clair que par cela seul l'existence des établissements particuliers serait sans cesse en question, et ce serait toujours en présence des collèges de l'Etat légalement imprissables et inattaquables. Cette conséquence est de la plus haute évidence pour quiconque a vu de ses yeux ce que c'est que la durée. Tout se résumerait donc bientôt dans l'unique et pur monopole, c'est-à-dire que dans peu de temps le ministère aurait seul toutes les jeunes générations sous sa main discrétionnaire et toute puissante, et il ne faut jamais perdre de vue que cette autocratie serait successivement personnifiée dans des hommes, Ministres ou Conseillers royaux, dont rien ne peut nous garantir d'avance, ni les croyances, ni les principes, ni la moralité. Les conséquences arrivent ici en foule effrayantes, hideuses. Je me borne à une seule, parce que je n'ai annoncé que celle-là : *Un tel système, si jamais il pouvait prévaloir, mènerait la France entière, d'rectement et promptement à la servitude.*

Des enfans habitués à ne connaître qu'un grand maître, supérieur à tout, même à la religion, de tels enfans seraient tous dressés pour aller le despotisme. La religion et la famille n'entrent plus que comme des rouages passifs dans l'immense et inévitable mécanisme universitaire, ces deux grands moteurs des sentimens généreux et libres seraient bientôt absorbés comme des élémens secondaires dans ce qu'on appelle déjà l'unité gouvernementale. La liberté individuelle et la liberté de conscience, déjà si mutilées, seraient alors sacrifiées comme un holocauste légitime sur l'autel de ce Dieu nouveau qu'on nomme l'Etat ; et pour arriver à cette incalculable dégradation on aurait fait que tirer les conséquences pratiques des principes déjà posés ; avec des hommes sans croyances et sans mœurs, on fait facilement un peuple

esclave. Quand les citoyens de Rome dégénérés vociféraient : Les chrétiens aux lions ! et battaient des mains aux supplices sanglans des martyrs, ils étaient devenus féroces, mais ils n'étaient plus ni courageux, ni fiers ; car ils prêtaient leurs bras aux fers des plus infâmes tyrans et laissaient se partager leurs dépouilles opimes.

Monsieur le duc, nous n'en sommes pas encore là, mais c'est là que conduirait la voie ouverte par le projet de loi. Grâce à Dieu, nous avons bien l'espoir que la France libre, que la France chrétienne n'ira pas jusqu'à cet abîme, qu'elle réagira tôt ou tard contre une direction qui l'égare et tend à la perdre. Mais qu'on le sache bien, plus on l'aurait menée loin dans cette fautive voie, plus sa réaction serait terrible.

Je suis, etc. P. L., Evêque de Langres.

On nous a fait part, ces jours derniers, de la lettre suivante, écrite le 11 janvier 1812, par M. Painchaud, missionnaire, à son frère à Québec. Nous nous empressons de la publier, croyant que nos lecteurs aimeront à lire la description des poissons curieux dont il est fait ici mention.

Dans la nuit du 20 au 21 octobre, le jour, je pense, de la première tempête qui a fait tant de fracas et causé tant de crainte à Québec, le vent d'Est qui fut aussi violent par ici qu'à Québec, changea tout-à-coup par le Nord-Ouest, d'où il souffla avec une violence extraordinaire et presque inconcevable jusqu'au jour. On entendit toute la nuit du côté de la mer en surie des mugissemens ou boulemens effrayans, chose inouïe jusqu'alors en ces endroits ; l'horreur d'une nuit la plus ténébreuse, les efforts redoublés du vent déchainé qui secouait et faisait trembler horriblement les plus fortes maisons et menaçait de les renverser et de les anéantir à chaque instant, le bruit sourd et lointain de la mer en courroux et battue subitement de deux côtés presque diamétralement opposés, le murmure lugubre des flots irrités et excités les uns contre les autres et bouleversés jusqu'aux plus profonds de leurs abîmes, tout cela joint à ces hurlemens effrayans et si connus seuls par l'effet d'intimider les hommes les plus intrépides, épouvantait tellement les honnêtes gens de Bonaventure que quelques femmes, ce qui pourtant n'est pas tout-à-fait extraordinaire de la part du sexe faible et timide, se jetèrent, dit-on, dans leurs caves, comme pour se soustraire à cette heure fatale et dérisive (car plusieurs dont la tête était déjà exaltée par la présence de l'étoile à grande queue, s'imaginaient être arrivés au moment final de la destruction du monde), à cette heure, dis-je, fatale et dérisive qui ne doit faire de l'univers entier qu'un gouffre affreux rempli de flammes dévorantes où tout être, existant soit animé ou inanimé, doit être enseveli, consumé, anéanti et ne faire en un instant qu'un amas de cendre et de poussière qui disparaîtra lui-même à son tour pour toujours.

Cependant les premiers qui s'avancèrent le matin sur le rivage le trouvèrent jonché de poissons énormes et inconnus qu'ils prirent d'abord pour des baleineaux ; il y en avait 172 depuis la mort de la paroisse de Bonaventure jusqu'au commencement de Newcarisle. On peut s'imaginer, de quelle ardeur et de quelle joie le cœur de ces honnêtes gens fut enflammé et enivré à la vue d'un gain si facile à acquérir et d'une si riche proie qui dissipât bientôt les restes d'une peur qui les avait si fort effrayés : ces mots, *la côte est remplie de balines* retentirent bientôt de tout côté ; alors chacun s'arme de ce qu'il peut trouver, l'un de son couteau, l'autre de sa serpe, celui-ci de son casse-tête, celui-là de sa hache, et demi-nud, demi-habillé fait main basse sur les navires poissons naufragés, livrés sans défense sous le tranchant meurtrier de leurs ennemis impitoyables et ne pouvant témoigner leur douleur que par d'horribles mugissemens qui ne lui servent pas de tirer les larmes de plusieurs femmes sensibles et attendries à la vue d'un spectacle tout à la fois affreux et touchant, mais qui ne font guères d'impression sur des hommes enflammés du désir insatiable du gain, et qui, comme des lions et des tigres altérés de sang et de carnage coupaient, taillaient, hachaient et buchaient à l'envi des uns et des autres dans ce vaste champ de chair avec une telle ardeur qu'ils étaient tout couverts de sang et de graisse, qu'ils oublièrent bientôt leurs peines à la vue d'un profit d'un mois 3300, après calcul fait, ce qui n'est pas peu pour une paroisse dans la médiocrité.

J'arrivai sur ces entrefaites, des missions de Percé et je trouvai certaines gens encore si effrayés qu'ils ne témoignaient aucune joie d'une richesse venue d'une manière si extraordinaire. L'effet, ces poissons paraissaient être poussés à terre par quelque cause surprenante : on en vit un gros en plein jour à vingt ou trente arpens dans le large qui mugissait affreusement, comme s'il eût été attaqué de quelque mal violent et qui surprit beaucoup les spectateurs en ce qu'au lieu de suivre le fil du courant et le vent, il s'en vint droit au rivage où il s'élançait presque à sec à la vue de tout le monde et payait à l'instant sa peine due à la hardiesse : On en a remarqué un qui n'ayant que la tête sur le bord de l'écorce d'une rivière et tout le corps à flot, se laissa plutôt assommer que de prendre la fuite, comme il le pouvait, chose remarquable ! tous leurs mouvemens tendaient à monter de plus en plus sur le côté ; les petits suivaient les mètres et mugissaient comme elles. On ne connaît point ces poissons ; personne ne se souvient d'en avoir jamais vu de semblables, c'est une espèce de Cétacée ; les plus gros ont jusqu'à 20 pieds de long, leur corps est large, gros et bien proportionné dans la forme à peu près d'un maquereau ; la tête qui est grosse a un tron ou soufflet en dessous comme les balines ; la mâchoire inférieure ressemble beaucoup à celle du cochon et le dessous de la tête, lorsque le poisson la tient hors de l'eau à celle de loup-marin, mais sa tête est aussi grosse qu'un quarré ou un tier-